

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 03/01

ÉFAI – 010022 – AMR 51/008/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS

David Ronald Chandler, blanc

Londres, le 12 janvier 2001

Ronald Chandler, la première personne condamnée à mort en application de la législation fédérale aux États-Unis après le rétablissement de la peine capitale au niveau fédéral en 1988, a demandé au président Bill Clinton de commuer sa condamnation avant de quitter ses fonctions le 20 janvier 2001. De sérieux doutes subsistent en ce qui concerne la culpabilité de Ronald Chandler et la compétence de l'avocat qui avait assuré sa défense lors de son procès, en 1991.

Cet homme a été reconnu coupable d'avoir provoqué le meurtre de Marin Shuler, un informateur présumé de la police, alors qu'il était impliqué dans des activités de culture et de distribution de marijuana, en Alabama. Il a été reconnu coupable sur la foi du témoignage de l'auteur matériel de cet homicide, Charles Ray Jarrell. Celui-ci a pu éviter la peine de mort après avoir conclu un accord avec le ministère public, dans le cadre duquel il a déclaré sous serment que Ronald Chandler lui avait offert la somme de 500 dollars pour tuer Marin Shuler. Le juge de première instance a estimé que la déposition de Charles Jarrell était « *la pièce maîtresse de la thèse de l'accusation* » et que le « *jury devait nécessairement être convaincu de sa véracité pour déclarer Chandler coupable* ».

Or Charles Jarrell est revenu depuis sur son témoignage. Il a déclaré sous serment – et maintient – qu'il avait menti au cours du procès, alors même qu'en se rétractant de la sorte, il prend le risque de réduire à néant l'accord de marchandage judiciaire qu'il avait conclu, et d'être poursuivi pour crime passible de la peine capitale. Charles Jarrell affirme qu'en fait, il a commis un acte impulsif sous l'emprise de l'alcool en abattant Marin Shuler, parce que ce dernier avait grossièrement insulté son ex-femme, qui était la sœur de Charles Jarrell. Il avait déjà tenté une fois auparavant de tuer Marin Shuler pour les mêmes raisons. Charles Jarrell soutient aujourd'hui que Ronald Chandler n'est aucunement impliqué dans ce meurtre. Le président du jury de 1991 a indiqué que s'il avait eu à se prononcer sur la foi des déclarations actuelles de Charles Jarrell, il n'aurait pas reconnu Ronald Chandler coupable des faits qui lui étaient reprochés et ne l'aurait pas condamné à mort.

En outre, l'avocat chargé de la défense de Ronald Chandler n'a procédé à aucune investigation en vue de se préparer à la seconde phase du procès, l'audience sur la peine. En conséquence, il n'a fait citer aucun des nombreux témoins qui auraient pu évoquer les traits de caractère positifs de son client, ainsi que son tempérament pacifique. En 1999, un collège de trois juges de la cour fédérale d'appel du onzième circuit a annulé la condamnation à mort de Ronald Chandler, en faisant valoir que son défenseur avait fait montre d'incompétence. Le ministère public a toutefois formé un recours contre cette décision et en juillet 2000, la cour fédérale d'appel du onzième circuit siégeant en audience plénière a confirmé cette sentence capitale par 6 voix contre 5. Un des cinq magistrats en désaccord avec cet arrêt a estimé que ses collègues majoritaires « [abaissaient] à tel point le niveau minimum de compétence acceptable en matière d'assistance juridique qu'ils [risquaient] d'entamer la confiance du public dans le système de justice pénale ... Avant que nous, représentants d'une société civilisée, ne condamnions un homme à la peine de mort, nous devrions attendre et exiger davantage d'un défenseur. »

Ronald Chandler a formé un recours contre l'arrêt de la cour fédérale d'appel du onzième circuit devant la Cour suprême des États-Unis. Si la plus haute instance judiciaire fédérale décide de ne pas examiner cette requête, la date de son exécution sera fixée.

En juin 2000, le président Bill Clinton a déclaré : « *Ceux d'entre nous qui sont favorables à la peine de mort doivent assumer une lourde responsabilité supplémentaire, en veillant à la fois à l'exactitude du résultat et à l'équité de la procédure.* » Également en juin dernier, l'*Attorney General* (ministre de la Justice) des États-Unis, Janet Reno, a déclaré que « *nul ne devrait être poursuivi pour un crime passible de la peine de mort sans bénéficier de l'assistance d'un avocat capable de le représenter de manière satisfaisante... Trop souvent dans ce pays, des personnes poursuivies pour des crimes passibles de la peine capitale en sont privées.* »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

George W. Bush entrera en fonctions à la présidence des États-Unis le 20 janvier 2001. Pendant les cinq années durant lesquelles il a occupé le poste de gouverneur du Texas, 152 personnes ont été exécutées dans cet État. Au cours de cette période, les autorités texanes n'ont cessé de bafouer les normes internationales en appliquant la peine de mort. Un certain nombre d'avocats commis d'office à des personnes démunies, passibles de ce châtement, ont notamment fait montre d'une incompétence flagrante.

Le président récemment élu George W. Bush a nommé John Ashcroft, ancien sénateur du Missouri, au poste d'*Attorney General*. Amnesty International est préoccupée par les prises de position de cet homme sur la peine de mort. Ainsi, dans une réponse adressée à un membre de l'organisation en 1999, il indiquait : « *J'ai apporté mon soutien à l'adoption de dispositions législatives*

destinées à rationaliser les procédures d'appel [dans les affaires de crimes passibles de la peine capitale], et à mettre un terme à ces réexamens sans fin des décisions des tribunaux des États par les juges fédéraux, très éloignés dans le temps et dans l'espace des décisions initiales ... Je continuerai à me battre pour simplifier ces procédures. » En 1999, il avait également dirigé la campagne menée au Sénat par les républicains contre la nomination par le président Bill Clinton au sein de la magistrature fédérale de Ronnie White, juge noir siégeant à la Cour suprême du Missouri. John Ashcroft avait alors qualifié ce magistrat de « *pro-criminel* », apparemment parce qu'il avait exprimé son désaccord avec les décisions rendues dans un nombre limité d'affaires de crimes passibles de la peine de mort.

En novembre, Amnesty International a envoyé au président Bill Clinton un mémorandum de 43 pages sur l'application de la peine de mort au niveau fédéral (pour obtenir de plus amples informations, voir le document intitulé *USA: Memorandum to President Clinton – An Appeal for human rights leadership as the first federal execution looms* [États-Unis. Mémorandum au président Bill Clinton – Un appel à l'initiative politique en faveur des droits humains alors que se profile la reprise des exécutions fédérales] (index AI : AMR 51/158/00). Le recours en grâce formé par Ronald Chandler offre au président Bill Clinton la chance d'adresser à ses concitoyens un message fort à propos de cette question fondamentale relative aux droits humains, avant de quitter ses fonctions.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / lettre par avion / courrier électronique (en anglais ou dans votre propre langue) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui suivent :

Appels au président Bill Clinton :

- dites-vous vivement préoccupé par le fait que David Ronald Chandler a été condamné à mort pour un meurtre qu'il n'a pas commis sur la foi du témoignage de l'auteur matériel de ce crime, qui s'est rétracté depuis et affirme aujourd'hui que Ronald Chandler n'est aucunement impliqué dans cet homicide ;
- soulignez que le président du jury qui s'est prononcé sur le sort de cet homme en 1991 a indiqué que s'il avait eu à le faire sur la foi des déclarations actuelles de Charles Jarrell, il n'aurait pas reconnu Ronald Chandler coupable des faits qui lui étaient reprochés et ne l'aurait pas condamné à mort ;
- déplorez l'incompétence dont a fait montre l'avocat chargé de défendre Ronald Chandler en 1991, qui a été mise en exergue par cinq juges fédéraux ;
- exhortez le président Bill Clinton à ne pas laisser à son successeur le soin de se prononcer sur le cas de Ronald Chandler ;
- appelez le président Bill Clinton à accorder sa grâce à Ronald Chandler en commuant sa condamnation à mort.

Appels à l'Attorney General (ministre de la Justice) Janet Reno :

- rappelez à l'Attorney General ses récentes déclarations sur la nécessité de garantir aux personnes passibles de la peine de mort une assistance judiciaire appropriée ;
- demandez-lui instamment d'annoncer que ses services ne s'opposeront pas au recours formé par David Ronald Chandler devant la Cour suprême des États-Unis.

APPELS À :

Remarque : vos appels doivent parvenir à leur destinataires au plus tard le 19 janvier 2001.

Président des États-Unis :

President Bill Clinton
The White House
Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue
Washington D.C. 20500
États-Unis

Télégrammes : President Clinton, Washington D.C., États-Unis

Fax : + 1 202 456 2461

Courriers électroniques : president@whitehouse.gov

Formule d'appel : *Dear Mr President,* / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

The Honourable Janet Reno
Attorney General
Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue
Washington D.C. 20530
États-Unis

Télégrammes : Attorney General Reno, Washington D.C., États-Unis

Fax : + 1 202 514 4371

Formule d'appel : *Dear Attorney General* / Madame la Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -